

# Mandat de prélèvement automatique Location Vélo à Assistance Électrique



Document à remplir recto/verso

Nom du titulaire du contrat : .....  
Prénom du titulaire du contrat : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
N° Téléphone : .....  
Email : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / .....

## ESPACE RÉSERVÉ À SITAC

Abonnement :  10 mois (9 prélèvements)     12 mois (11 prélèvements)

Date de location : du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Date du premier paiement comptant : ..... / ..... / .....

**Les prélèvements automatiques sont retenus sur votre compte bancaire autour du 20 du mois.  
En cas d'impayé, SITAC se réserve le droit de déduire le solde des échéances  
non perçues du montant du dépôt de garantie restitué en fin de location.**

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Profil	Contrat VAE - 10 mois	Contrat VAE - 12 mois
<b>Avec abonnement bus</b>	1er paiement comptant au moment de la signature du contrat : <b>10,30€</b>  Puis 9 mensualités de <b>10,30€</b> en prélèvement automatique	1er paiement comptant au moment de la signature du contrat : <b>10,03€</b>  Puis 11 mensualités de <b>10,07€</b> en prélèvement automatique
<b>Sans abonnement bus</b>	1er paiement comptant au moment de la signature du contrat : <b>13,77€</b>  Puis 9 mensualités de <b>13,77€</b> en prélèvement automatique	1er paiement comptant au moment de la signature du contrat : <b>13,86€</b>  Puis 11 mensualités de <b>13,84€</b> en prélèvement automatique

**Certifie exacts les renseignements  
donnés ci-dessus.**

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

Signature :

Keolis Châlons-en-Champagne met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports urbains et/ou scolaires. Ce traitement permet le suivi de votre demande, de votre dossier après son acceptation et son éventuel renouvellement. Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée deux années après son examen. Les éléments qui attestent du bénéfice de la prestation de transport scolaire et/ou interurbains sont conservés dix ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Retrouvez toutes les informations concernant notre Politique de Confidentialité sur le lien suivant : <https://www.sitac.net/politique-de-confidentialite/>. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse postale suivante « Keolis Châlons-en-Champagne – BP68 – 51006 Châlons-en-Champagne » ou à l'e-mail suivant [donneespersonnelles.sitac@keolis.com](mailto:donneespersonnelles.sitac@keolis.com). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

